

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Jessika Marcoux](#)

<https://www.cadre21.org/membres/65dbb74d708906f8480ae97a>

Date d'obtention : 2024-12-12 17:07:22

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il s'agit d'un projet qui permet d'avoir une vision commune et qui oriente nos interventions afin que chacun respecte les limites de son rôle tout en travaillant en partenariat pour le bien-être et la sécurité des jeunes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je saurai comment bien utiliser la trousse et ainsi comment amorcer des rencontres sur ce sujet délicat. De plus, l'explication aux parents sera balisée et bien structurée afin que tous travaillent dans le but de protéger l'intégrité physique et psychologique de nos jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de tomber dans le jugement et suivre la trousse qui se veut un beau protocole afin de nous permettre de garder le cap sur ce qui est essentiel ; recueillir les informations pertinentes pour permettre une prise de décision éclairée quant à l'approche à préconiser auprès des jeunes victimes et/ou instigateurs ainsi que d'offrir le support et la bienveillance que ces jeunes auront besoin.